



DOSSIER D'INSCRIPTION

2020/2021

Périscolaire & restauration



Madame, Monsieur,

Le dossier d'inscription pour l'accueil périscolaire est à retourner pour **le 17 juillet 2020** au plus tard.

Documents à joindre au dossier : **NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS - MERCI**

- Photocopie du carnet de vaccinations
- Fiche Sanitaire
- Responsabilité civile

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sincères salutations.

Le Maire,



Jean-Pierre CNUDE

N° : ALSH



Cadre réservé à l'ALSH

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



ENFANT

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance :
Classe :
Repas : standard alternatif

RESPONSABLE LEGAL 1

Nom Prénom
Adresse :
 Domicile :  Portable
Employeur du parent 1 :
Adresse mail :
Tel professionnel :

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom Prénom
Adresse :
 Domicile :  Portable
Employeur du parent 2 :
Adresse mail :
Tel professionnel :

SITUATION DES PARENTS :

MARIÉ PACSÉ CÉLIBATAIRE *DIVORCÉ (*si particularité sur la garde fournir le jugement)

N° d'allocataire (obligatoire) :


Autorise la mairie à avoir accès à mes données QF CAF Dans le cas, où vous nous refuseriez l'accès, c'est la tarification de la tranche la plus haute (plus de 1700 €) qui sera appliquée.

Compagnie d'Assurance (Responsabilité Civile Familiale) :

N° de Police d'assurance :

EN CAS D'URGENCE

Prévenir Mme, M.

 Domicile :

 Portable

Nom du médecin traitant :

Adresse :

Téléphone

Votre enfant a-t-il des allergies ou des problèmes de santé spécifiques ?

oui

non

Si oui, lesquels ?

Prévoir l'établissement d'un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé)

HOSPITALISATION

Je soussigné(e),....., (père, mère, responsable légal) de l'enfant ci-dessus nommé, **autorise la personne chargée de l'encadrement** à prendre toutes les dispositions en cas d'accident. En cas d'hospitalisation nécessaire, je souhaite que mon enfant soit transféré dans l'établissement suivant :

AUTORISATIONS

- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées, y compris :
- *Sorties dans et hors de la commune quel qu'en soit le moyen de transport* **oui** **non**

- Autorise-la (les) personne (s) désignée (s) ci-dessous à venir chercher mon enfant :

Nom Prénom :

Adresse :

 Domicile :

 Portable

Nom Prénom :

Adresse :

 Domicile :

 Portable

- Autorise mon enfant (à partir du CP) à rentrer seul : **oui** **non**

Place de la Mairie – 90160 PEROUSE

Tél. accueil : 03 84 28 05 99

Email : mairie.perouse@wanadoo.fr - Site internet : www.perouse.eu

DROIT A L'IMAGE :

Le périscolaire de la commune de PEROUSE dans le cadre de son travail pédagogique, utilise des photos et des vidéos des enfants de l'ALSH, pour ses différentes publications (journal, plaquette, site Internet,..).

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents. L'article 9 du Code Civil précise : « Chacun a droit au respect de sa vie privée[...].

Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits [...] C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ».

S'agissant de personnes mineures, le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d'application stricte.

En conséquence, aucune photo d'enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo ou vidéo.

Les œuvres et réalisations des enfants ne devront en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur.

Seul le prénom est autorisé.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous compléter l'autorisation ci-dessous, afin de connaître votre position.

Madame, Monsieur

- autorise l'accueil de loisirs de la commune de Pérouse à utiliser dans le cadre pédagogique (publications, presse, site Internet...) des photos et des vidéo de mon enfant (indiquer le nom et le prénom) prises au cours d'activités.**

- refuse l'utilisation des photos et des vidéos de mon enfant (indiquer le nom et le prénom).....**

Fait à
Signature,

le

RESTAURATION SCOLAIRE

11h30-13h30

Inscription en restauration scolaire à compter du (spécifier la date SVP) :

- | | |
|---|--------------------------|
| Lundi | <input type="checkbox"/> |
| Mardi | <input type="checkbox"/> |
| Jeudi | <input type="checkbox"/> |
| Vendredi | <input type="checkbox"/> |
| Ponctuellement – dates fournies selon besoin | <input type="checkbox"/> |

A NOTER

Toute commande ou annulation de repas doit être signalée au directeur de l'ALSH au plus tard 48 heures à l'avance : ex : pour le lundi, il est nécessaire de prévenir le jeudi avant 9h00 (sauf en cas de jours fériés et ponts, prévoir 72 heures).

Tout repas commandé et non annulé à l'avance sera facturé.

PERISCOLAIRE -Matin et Soir-

7h30-8h30 et 16h30-18h30

Inscription en périscolaire à compter du (indiquer la date SVP) :

- | | | |
|-----------------------|-------|--------------------------|
| Lundi | Matin | <input type="checkbox"/> |
| | Soir | <input type="checkbox"/> |
| Mardi | Matin | <input type="checkbox"/> |
| | Soir | <input type="checkbox"/> |
| Jeudi | Matin | <input type="checkbox"/> |
| | Soir | <input type="checkbox"/> |
| Vendredi | Matin | <input type="checkbox"/> |
| | Soir | <input type="checkbox"/> |
| Ponctuellement | | <input type="checkbox"/> |
- (Dates fournies ultérieurement auprès du responsable)

Les inscriptions et absences en périscolaire devront être signalées à l'avance par mail au directeur du centre de loisirs (alsh.perouse@gmail.com).

ACCUEIL DE LOISIRS

La commune de Chèvremont offre la possibilité d'un accueil de Loisirs du Mercredi et durant certaines vacances scolaires.

Place de la Mairie – 90160 PEROUSE

Tél. accueil : 03 84 28 05 99

Email : mairie.perouse@wanadoo.fr - Site internet : www.perouse.eu

TARIFS

Les places à la restauration étant strictement limitées à 55, aucun enfant supplémentaire ne pourra y être admis au-delà de ce nombre, par conséquent :

- Les enfants inscrits à l'année pour un, deux, trois ou quatre jours fixes y ont leur place réservée automatiquement.
- Les repas étant commandés 24h à l'avance, le repas du 1^{er} jour d'absence sera facturé ainsi que les repas suivants si vous n'avez pas averti le centre de loisirs ou la commune.
- Les enfants inscrits occasionnellement à la demande, pour certains jours seulement, ne pourront être accueillis que si la capacité du centre le permet (restauration et accueil périscolaire : 55). Le directeur de l'ALSH ne pourra donc accueillir votre enfant que dans ces conditions. C'est pourquoi nous vous invitons à prendre vos précautions et à vérifier à l'avance auprès de lui les disponibilités.
- Toutes les inscriptions occasionnelles devront s'effectuer 48h à l'avance par écrit ou par mail à cette adresse : alsh.perouse@gmail.com

Tarifs :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient familial	0 à 680	681 à 1200	1201 à 1600	> 1601	extérieur
Forfait semaine matin	4.46	4.85	5.23	5.61	6.12
Forfait semaine midi 1 heure	4.46	4.85	5,23	5.61	6.12
Forfait semaine midi 2 heures	8.93	9.69	10.46	11.22	12.24
Forfait semaine 16h30 – 17h30	4.46	4.85	5.23	5.61	6.12
Forfait semaine 17h30 – 18h30	8.93	9.69	10.46	11.22	12.24
Tarif repas	5.46	5.46	5.46	5.46	5.46

	2 enfants	3 enfants ou plus
réduction	10 %	15 %

- Factures établies toutes les 4 semaines de fonctionnement.
- Réduction accordée sur tous les forfaits (sauf repas).

REMARQUE:

Afin de nous faciliter la gestion de la facturation de la garderie et de la restauration nous vous prions de compléter le contrat de prélèvements à l'échéance (merci de joindre un **RIB**).

Pour tout changement (adresse, téléphone, mail, situation familiale, ...) au cours de l'année pensez à nous le communiquer.

Veuillez retourner le tout à la Mairie impérativement pour le 17 juillet 2020 dernier délai.

VALIDATION DU DOSSIER

Je soussigné(e)

certifie l'exactitude des renseignements indiqués pour l'inscription de mon enfant en restauration scolaire et en périscolaire pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Fait à

Le

SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé »)